

MAIRIE DE CHIMILIN

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 24 août 2019 à 9 heures15

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

CONVOCATION du 12 août 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monique CHABERT, Jean-Raymond BACLET, Dominique JANIN, Nicole JACQUEMET, Caroline PETELET, Bérangère BURDIN, Philippe HUMBERT, Jocelyne BONNET, Liliane LAGREOU, Laurent JACQUIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Sylvie CLEYET-MAREL a donné pouvoir à Nicole JACQUEMET

Gérard BUFFEVANT a donné pouvoir à Monique CHABERT

ÉTAIENT ABSENTS

Florence AGLIATA, Julien ROBERT-QUATRE, Daniel FRERE,

SECRETAIRE DE SEANCE

Bérangère BURDIN

Délibération n°37 – Demande de subvention auprès du SEDI 38 pour des travaux sur le réseau d'éclairage public

Madame Le Maire informe l'assemblée de la demande de l'entreprise Aluminium Martigny pour l'installation d'une lampe d'éclairage public afin de permettre aux camions d'accéder à l'usine, la configuration du chemin rendant son accès difficile de nuit.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour ces travaux.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 5085 € HT.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Le conseil municipal accepte la réalisation des travaux pour le projet d'extension du réseau d'éclairage public au lieu-dit le Poulatier d'un coût de 5085 € HT, demande que la commune de CHIMILIN établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public, autorise le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

Délibération n°38 : création d'un emploi d'agent polyvalent des services périscolaire et technique dans le cadre du dispositif (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, le maire vous propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1 septembre 2019.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer la convention avec Monsieur Lionel MARCHE et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} septembre 2019 étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent polyvalent des services périscolaire et technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ». Il précise que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine, indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC + 12% et il autorise Madame le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Délibération n°39 – location appartement étage du bâtiment de la mairie : conclusion convention d'occupation précaire :

Madame le Maire informe le conseil que l'appartement T1 situé au 1er étage du bâtiment de la mairie, 11 place de l'église est vacant depuis plusieurs mois. Compte tenu des impayés laissés par de précédents locataires, il apparaît nécessaire de mettre en place un bail précaire d'une durée d'un an et de demander une caution. Le conseil décide de conclure un bail d'habitation précaire sous la forme d'une convention d'occupation précaire avec Monsieur Justin PUTHOD, à compter du 23 août 2019. Le montant de l'indemnité s'élève à 300 euros mensuels et une caution de 300 euros est demandée.

Délibération n°40 - demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vals du Dauphiné :

Madame le Maire informe l'assemblée que la demande de fonds de concours effectuée auprès de la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2019 doit être modifiée afin d'obtenir le montant maximal octroyé à la commune.

Elle rappelle aux conseillers que le devis de matériel d'investissement faisant l'objet de la demande est l'acquisition de matériel informatique de la communauté de communes a été actualisé et il est inférieur aux prévisions : 5765.48 € HT. Il faut donc compléter la demande de subvention et Madame le Maire demande au conseil d'inclure l'acquisition du tracteur tondeuse des services techniques dans la demande de fonds de concours pour un montant de 25 500 € HT.

Le conseil donne son accord pour l'acquisition du matériel précité dont le coût s'élève à la somme totale de 31265.48 € HT. Il sollicite la communauté de communes pour l'octroi d'un fonds de concours .

Le présent compte-rendu du conseil municipal en séance publique du samedi 24 août 2019 est affiché à la porte de la mairie le jeudi 29 août 2019.

Le Maire
Monique CHABERT